



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 14 avril 2025

Délibération N° DE_014_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 09/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Dominique LEFEBVRE représentée par Lydie NOIRET, Franco GRACEFFA représenté par Henri MACE, Gaëtane DELATTRE représentée par Frédéric PONTHEUX

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Didier LETERME est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Accord autorisant Monsieur le Maire à signer une convention dans le cadre du projet Erasmus +

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Le programme Erasmus+ offre l'opportunité aux collectivités territoriales de :

- favoriser le développement professionnel, l'ouverture interculturelle et l'égalité des chances : citoyens, agents et élus partent suivre des formations, observer des pratiques innovantes et rencontrer leurs homologues en Europe. Objectif : monter en compétences pour offrir aux usagers, en particulier aux publics les plus défavorisés, un accompagnement et un service de qualité ;
- réunir les acteurs du domaine éducatif, social ou économique de son territoire autour d'une ambition commune pour créer des synergies et instaurer un lien durable et de qualité : la rencontre avec des partenaires européens apporte une valeur ajoutée à la collaboration entre les acteurs du territoire ;
- s'ouvrir à l'Europe, développer des collaborations au-delà des frontières et enrichir ses activités d'une vision européenne pour dynamiser le tissu économique local et renforcer l'attractivité : le programme européen Erasmus+ concourt au rayonnement des territoires.

Grâce à l'ouverture internationale des projets Erasmus+, les collectivités et leurs partenaires ont la possibilité de développer des réponses adaptées aux défis actuels de l'éducation des adultes : en particulier sur le vieillissement de la population et la fracture numérique.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 15/04/2025
062-216208694-DE_014_2025-DE
AG E D J

Le programme Erasmus+ offre des opportunités de financement pour mutualiser les ressources, découvrir des outils novateurs, et même associer les administrés à la construction de réponses innovantes. Echanger en dehors du cadre formel avec d'autres élus, agents et citoyens européens rencontrant les mêmes problématiques permet pour les uns de gagner en temps et en efficacité et pour les autres d'acquérir des compétences nécessaires pour s'insérer dans l'emploi et d'agir en faveur de leur vie quotidienne.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- l'autorisation donnée au maire de signer une convention de coopération avec Erasmus + France, structure porteuse du projet Erasmus + ;
- l'autorisation donnée au maire de signer le formulaire de candidature pour la demande de subventions dans le cadre du programme Erasmus +.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de coopération avec Erasmus + France, structure porteuse du projet Erasmus + ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le formulaire de candidature pour la demande de subventions dans le cadre du programme Erasmus +.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND